



CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2020

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 15

L'an deux mille vingt, le huit octobre, le conseil municipal de la commune de SAINT-VRAN légalement convoqué le 2 octobre 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GASPAILLARD Evelyne, Maire.

Présents : Mme GASPAILLARD Evelyne, M. POSTAIRE Xavier, M. ROBERT Alain, M. DESBOIS Dominique, Mme RUELLAN Christelle, M. GASPAILLARD Vincent, M. MARCHAND Philippe, M. VIEIRA Pascal, Mme MARETHEU Virginia, Mme RAULET Laura, M. CARDIN Yannick, Mme BADOUARD Sandrine, Mme GONTHIÉ Martine

formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme ROUXEL Anne-Marie, M. MAZO William

Procuration : M. MAZO William donne procuration à M. DESBOIS Dominique

Secrétaire : Mme RAULET Laura

DEL081020 01 - Participation financière de la commune de Mérillac pour les repas à la cantine de Saint-Vran – Année scolaire 2019/2020

Vu la délibération en date du 27 juin 2019 fixant le prix du repas à la cantine municipale à 3.10 € pour l'année scolaire 2019/2020,

Le conseil municipal sollicite la commune de Mérillac qui n'a pas de cantine sur son territoire pour participer financièrement au coût réel du repas de cantine pour les enfants domiciliés à Mérillac et scolarisés à Saint-Vran. La contribution demandée correspond à la différence entre le montant payé par les parents et le coût réel du repas (y compris les frais de fonctionnement et les frais de personnel).

La commune de Saint-Vran sollicite la participation financière de la commune de Mérillac à hauteur de 5.06 € par repas pour l'année scolaire 2019/2020.

DEL081020 02 - Rénovation de l'école publique - Etude de faisabilité de l'ADAC 22

L'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor a pour objet d'apporter, au bénéfice des collectivités adhérentes, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Madame le Maire présente au conseil municipal la proposition de l'ADAC 22 pour une étude de faisabilité relative au projet de rénovation de l'école publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ce contrat avec l'ADAC 22 pour un montant de 720 € HT.

DEL081020 03 : Budget communal – Titres prescrits

Madame le Maire donne lecture de l'état du 20/05/2020 envoyé par Madame DERRIEN Ghislaine, Inspectrice des Finances Publiques, relatif aux titres prescrits.

Madame le Maire propose au conseil municipal de valider le caractère prescrit de ces créances pour un montant global de 2 078.78 € et ajoute que ces créances sont irrécouvrables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents, la proposition ci-dessus.

DEL081020 04 - ENTENTE INTERCOMMUNALE DU PAYS D'HARDOUINAIS MENE

Madame le Maire, rappelle que depuis le 1er janvier 2017, la communauté de communes Hardouinais Mené a fusionné avec la CIDERAL.

La majorité des compétences communautaires ont été reprises par la nouvelle intercommunalité Loudéac Communauté Bretagne Centre. Toutefois, la définition de l'intérêt communautaire des compétences optionnelles et facultatives a acté le retour, au 1er janvier 2018, de certaines compétences à l'échelon communal.

Afin de garantir la pérennité d'actions ou de services soutenus jusqu'à présent par l'ex-CCHM de par leur intérêt et rayonnement communautaires, il a été proposé de constituer une entente intercommunale à l'échelle du pôle de proximité Hardouinais Mené, pour laquelle la commune de Merdrignac est la collectivité gestionnaire.

Après lecture des différents articles de la convention constitutive, le conseil municipal est invité à élire 3 représentants.

Appelé à se prononcer, le conseil municipal :

- décide de désigner Madame GASPAILLARD Evelyne, M. POSTAIRE Xavier et M. DESBOIS Dominique en qualité de représentants de la commune de Saint-Vran à l'entente,
- donne son accord pour inscrire les crédits nécessaires au budget.

DEL081020 05 - Adhésion au groupement de commandes de Loudéac Communauté Bretagne Centre pour la fourniture de gaz propane

Par choix de cohérence et de mutualisation, il a été décidé de constituer un groupement de commandes en application des dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, approuvé par tous les organes exécutifs de tous les membres du groupement et portant sur le marché de fourniture de gaz propane et maintenance des installations à la salle polyvalente.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront membres les communes ayant demandé l'adhésion au groupement et Loudéac Communauté Bretagne Centre.

- La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.
- Le groupement prendra fin au terme du marché.
- Loudéac Communauté Bretagne Centre assurera les fonctions de coordonnateur du groupement ; procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats et signera puis notifiera le marché.
- Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement des factures.
- La commission d'appel d'offres sera celle de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

DEL081020 06 : Travaux de pose de buses entrée de terrain – Pose d'un puisard : Règlement communal

➤ Buses

- 1) Construction nouvelle après accord du permis de construire : la commune fournit et pose les buses de l'entrée de la propriété à titre gracieux. Le conseil municipal fixe le nombre maximum de buses à quatre pour une entrée de maison.

- 2) Aménagement d'entrées de terrains hors constructions : la commune prend en charge uniquement la pose de buses (main d'œuvre) ; le coût de la buse restant à la charge du propriétaire. La commune propose des buses à prix coûtant. Pour les parcelles agricoles, la commune s'engage à prendre en charge la pose de 4 ou 6 buses selon la situation.

Toute demande sera examinée par l'élue en charge de la voirie.

➤ **Puisard (eaux pluviales)**

Le conseil municipal rappelle que tout puisard devant être installé sur le domaine public est réalisé par la commune.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Dates des prochains conseils municipaux :
- le jeudi 19 novembre 2020 à 20H
 - le jeudi 17 décembre 2020 à 20H